

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PIE IX ET ROME.

DÉCRET DE LA JUNTE SUPRÊME.—Art. 1er. Une assemblée nationale avec les pleins pouvoirs de représenter l'état romain est convoquée à Rome.—Art. 2. L'objet de cette assemblée est de prendre toutes les délibérations qu'elle jugera opportunes pour déterminer le moyen de donner une organisation régulière, complète et stable à la chose publique, en conformité des vœux et des tendances de toute, ou de la majeure partie de la population.—Art. 3. Les collèges électoraux sont convoqués pour le 21 janvier prochain.—Art. 4. L'élection aura pour base la population.—Art. 5. Les représentants seront au nombre de 200.—Art. 6. Ils seront répartis entre les circonscriptions électorales actuelles à raison de 2 par chacune.—Art. 7. Le suffrage sera direct et universel.—Art. 8. Sont électeurs tous les citoyens de l'état âgés de 21 ans, qui résident depuis un an et ne sont pas privés ou suspendus de leurs droits civiques par décision judiciaire.—Art. 9. Tous les électeurs sont éligibles, pourvu qu'ils aient 25 ans.

Les autres articles sont réglementaires; nous ne reproduisons que celui qui affecte 2 scudi par jour à chaque représentant. L'assemblée se réunira le 5 février.

Ainsi donc voilà les Sturhini et les Galletti au comble de leurs vœux. Il faut entendre l'hygiène de joie des journaux radicaux: rien n'est plus emphatique que ces éloges; on en jugera par les traits suivants: "Vive le drapeau du peuple! s'écrie le Contemporain. Nous avons un gouvernement provisoire!—Nous avons la convocation de la constituante!—Déjà notre révolution a laissé deux grandes traces dans l'histoire des peuples:—Que l'Europe juge notre révolution!" Puis il insiste sur la déchéance du pouvoir temporel des Papes, et sur le retour des fils de Romulus au temps de leur antique gloire. "Nous étions descendus humiliés du Capitole ou résident tant de siècles, et nous nous étions dirigés vers le Vatican, dans l'espoir que l'inspiration religieuse donnerait à notre vie politique autant de puissance morale qu'elle avait perdu de force et d'orgueil. Mais qu'en est-il résulté? Une vie politique sans splendeur, sans grandeur; condamnés à renoncer à notre nationalité et à sacrifier nos désirs politiques à l'immobilité du pouvoir spirituel de notre prince, comme si, à nous seuls, il devait être accordé d'être chrétiens, à condition de ne pas penser à l'indépendance de l'Italie! Eh bien! retournons sur nos pas, retournons au Capitole!" En vérité quand la révolte en vient à un tel excès d'ignorance, d'ingratitude et de forfanterie, il n'y a que le ridicule qui puisse en faire justice.—Là-dessus, le fort Saint-Ange a tiré 191 coups de canon, et on a mis toutes les cloches en branle. L'œuvre Rome!

NOUVELLES DE S. S. PIE IX.—Nous sommes sans lettres directes de Gaëte; mais nous lisons les détails suivants dans la correspondance du *Costituzionale Romano*:

Ceux qui disent que le Pape est prisonnier à Gaëte ne disent pas la vérité. Le Pape est aussi libre qu'il pourrait l'être dans ses propres Etats: on peut dire que Pie IX commande à Gaëte bien plus que le roi de Naples: s'il exprimait le désir d'en sortir, en quelque lieu qu'il lui plût d'aller, personne ne s'opposerait à son départ. Il est entouré à Gaëte des mêmes personnes qui l'entouraient à Rome, il se trouve donc moralement dans les mêmes conditions que dans sa capitale, moins la crainte des insurrections populaires qui le menaçaient sans cesse. A Gaëte, comme à Rome, les tendances des diplomates sont diverses et se neutralisent; quant au roi de Naples, il se borne à exercer l'hospitalité d'une manière vraiment royale et avec les attentions les plus exquises. Le Pape reçoit qui il veut; personne n'entre à Gaëte qu'avec la permission du cardinal préfet des sacrés palais apostoliques, pro-secrétaire d'état. Si le Pape n'a pas voulu recevoir la députation des chambres romaines, c'est uniquement parce que les chambres ayant été prorogées par lui, il ne pouvait reconnaître la députation comme envoyée légalement. Plusieurs personnes de Rome, et même des membres des deux chambres, sont venus baiser les pieds de Sa Sainteté, et ont été parfaitement accueillis. Le sentiment toujours exprimé par le Saint-Père est qu'il maintiendra imperturbablement le Statut et les lois qu'il a données. Il a toujours protesté qu'il ne retirerait jamais les concessions qu'il a accordées. Quant à Rome, on peut dire que tout est aux mains de la garde civique. C'est à elle qu'appartient la défense des constitutions, c'est à elle de montrer qu'elle saura rétablir solidement l'ordre public et réclamer par ses actes et la fermeté de son attitude un prince qui ne demande qu'une nouvelle occasion de pardonner, et dont la bouche est faite pour bénir.

Mier, 22, a eu lieu un second consistoire secret. On dit beaucoup de choses sur ce qui s'y est passé, mais je ne voudrais pas hasarder des conjectures. Je vous dis seulement: Attendez et vous verrez. Rien de nouveau sinon la multitude toujours croissante de personnes qui viennent baiser le pied du Saint-Père. Je puis vous assurer que sa santé est toujours très-bonne, malgré toutes ses douleurs.

Les conférences du corps diplomatique sont quotidiennes; d'après tout ce qui en transpire, il est décidé que les concessions libérales accordées par Pie IX seront maintenues dans les limites de la constitution.

A vous, qui aimez tant la liberté et l'indépendance de l'Italie, le sort de la Sicile ne peut vous être indifférent. Or, j'ai appris que la Russie a déclaré vouloir maintenir le principe de la non-intervention, et signifié qu'elle regarderait comme un *casus belli* tout acte d'une autre puissance contraire à ce principe. Quelques nobles Siciliens sont venus ici dire qu'ils ne veulent rien de plus que l'observation de la Constitution de 1812, sous la protection des puissances. Le roi y consent, nous espérons donc que tout s'arrangera pacifiquement et que nous ne verrons pas le sang italien versé dans

une lutte stérile. Les Cardinaux Ferretti et Franson sont arrivés ici, le premier de Civita Vecchia, le second de Rome. Les princes romains qui sont venus ici passeront l'hiver à Naples."

AUTRES NOUVELLES DE SA SAINTÉTÉ PIE IX.—Le courrier qui devait apporter les correspondances de Gaëte n'est pas encore arrivé. Nous n'avons que les récits des journaux officiels de Naples et les lettres publiées par les feuilles italiennes restées fidèles à Pie IX. Nous trouvons dans le *Costituzionale Romano* le discours que S. Em. le Cardinal Macchi a adressé au Saint-Père le jour de Noël et la réponse de S. S. Voici ce discours:

"Très-Saint-Père,

"En ce jour solennel, où se célèbre la naissance de notre divin Rédempteur, jour de bénédiction et de grâces, le doyen du Sacré-Colège, non-seulement comme interprète des sentiments des Cardinaux ses collègues, mais obéissant au vif désir qu'ils lui en ont témoigné, remplit avec joie l'un de ses plus agréables devoirs en offrant à V. S. les vœux ardents qu'il adresse au Très-Haut pour obtenir en votre faveur toutes sortes de prospérités et une vie longue et heureuse. Si dans les années précédentes, nous avons tous élevé nos mains suppliantes vers le ciel pour attirer les faveurs divines, aujourd'hui, pénétré de douleur en présence des afflictions dont le Seigneur a permis dans ses inscrutables desseins, que les puissances des ténèbres affligent l'Eglise et son Chef visible, le Sacré-Colège redouble ses ardentes prières avec une plus grande effusion de cœur, afin que la divine miséricorde, ramenant dans le sentier de la justice les esprits égares et leur faisant oublier leurs erreurs passées, compense par des consolations équivalentes les amertumes qui, à cette heure, oppressent votre cœur paternel.

Que l'auteur de tout bien daigne sécher promptement nos larmes, celles de tout l'univers catholique et d'un si grand nombre de vos fidèles sujets; qu'il enrichisse Votre Sainteté de la plénitude des dons célestes, afin que, fortifiée par la grâce divine, Elle puisse gouverner en paix et bien diriger la barque de Pierre, battue par de si furieuses tempêtes, mais contre laquelle les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir.

Accueillez, très-Saint Père, avec votre bonté accoutumée, ces hommages du Sacré-Colège, qui, inséparablement unis à son Chef auguste, déclarent solennellement qu'il est prêt à verser tout son sang pour la religion, pour le Saint-Siège et pour le Vicaire de Jésus-Christ, à qui il a juré une fidélité à toute épreuve et une parfaite obéissance."

Sa Sainteté a répondu en ces termes:

"Si Nous avons toujours accueilli avec satisfaction les sentiments que Vous, seigneur Cardinal, Nous avez exprimés au nom de vos collègues, en ce moment nous les recevons avec émotion et avec reconnaissance; parce qu'ils nous sont donnés dans ces jours d'adversité où le désir d'être soutenu et conforté est toujours plus grand. Cette assistance, Nous en sommes sûr, sera accordée à Notre constante prière par Celui qui répare les plus dures consolations de cette même main qui soutient les balances de sa justice. Nous désirons vivement, seigneur Cardinal, que vous soyez l'interprète de Nos sentiments près du Sacré-Colège tout entier, en lui témoignant que Nous plaçons absolument Notre confiance en Dieu, afin que la tempête présente préparée par l'esprit d'insubordination et envenimée par le souffle de toutes les passions, soit calmée par le Seigneur, quand les limites posées par sa souveraine sagesse seront atteintes. Ce qui peut concourir admirablement à hâter ce moment, c'est sans contredit les dispositions de générosité chrétienne et de dévouement exemplaire envers Notre Personne, et envers le Saint-Siège, dont sont animés tous vos collègues. Nous prions le Seigneur dans l'humilité de Notre esprit, pour qu'il daigne les regarder avec bonté et leur donner les lumières qui sont nécessaires pour préparer les triomphes de son Eglise."

On nous permettra d'ajouter ici un trait touchant qu'on nous communique et qui est extrait d'une lettre particulière:

"Pie IX se plaît au milieu des soldats napolitains, qui sont heureux d'une foule de petits services qu'il leur demande. Un jour, une troupe de ces braves gens, gagnés par son extrême affabilité, lui dirent: "Saint-Père, nous avons une grâce à vous demander. — Tout ce que vous voudrez, mes enfants, leur répondit le doux et aimable Vicaire de Jésus-Christ. — Hé bien! Saint-Père, reprit-ils avec émotion, on nous avait dit que vous étiez la cause de tous les bouleversements de l'Italie; et nous voulons l'absolution de bien des imprécations lancées contre vous. Le grand Pape sourit et les bénit."

La lettre ajoute que tous les cardinaux de Rome sont dans le royaume de Naples, à l'exception de deux ou trois; que tous, quelle que soit leur politique privée, admirent avec vénération la confiance extraordinaire de Pie IX, qui, convaincu de l'inique vouloir de la secte impie qui triomphe à Rome, espère tout de Dieu et compte sur un meilleur avenir.

Voici maintenant ce que nous lisons dans le *Journal Constitutionnel des Deux-Siciles*.

Le jour de Noël, le corps diplomatique, après avoir complimenté le Pape par l'organe de l'ambassadeur d'Espagne, s'est rendu auprès du Cardinal Macchi, doyen du Sacré-Colège, pour lui offrir ses hommages.

Le Cardinal a remercié le corps diplomatique dans les termes suivants:

"L'honneur que me fait en ce jour le corps diplomatique me pénétre de la plus vive reconnaissance, et je ferai part de cette attention aux autres Cardinaux mes

collègues qui en seront charmés, et y verront une preuve de l'intérêt que Vos Exc. portent à notre situation actuelle. Dans ses impénétrables desseins, le Seigneur a voulu convertir en amertume les applaudissements qui avaient été son Vicaire, notre bien-aimé Souverain, et a permis le déchaînement des passions brutales qui ont forcé le Souverain-Pontife de s'éloigner de ses Etats dans la plus vive douleur de son cœur paternel et au milieu des gémissants de toute l'Eglise catholique. Mais Dieu est aussi le Père des miséricordes infinies, et il abrègera ces jours malheureux ou rendant à Rome et à l'état son prince et son pasteur, qui y fera régner avec prudence le bon ordre, la paix et la tranquillité publique.

"Je suis convaincu que cet heureux changement des affaires comblerait de joie Votre Excellence, attendu qu'il ne saurait y avoir un souverain ni un gouvernement régulier en Europe et dans le monde entier, qui n'ait été affligé des funestes événements de Rome, et qui ne désire évidemment de voir cesser la révolte, et le Souverain-Pontife rentrer tranquillement dans les Etats ecclésiastiques, qu'il possède depuis plus de dix siècles. Toutes les puissances y sont en outre intéressées pour le bien être et la tranquillité de leurs sujets catholiques, qui veulent et avec grande raison que le Vicaire de Jésus-Christ soit tout-à-fait libre et indépendant et à l'abri de toute influence, pour qu'il puisse gouverner universellement l'Eglise catholique.

"J'aime à croire que les auteurs des graves excès que nous déplorons et ceux qui se sont laissés séduire et égaler ne tarderont pas à avouer leurs torts, et que, pleins de repentir, ils rappelleront leur Souverain, et rentreront dans l'obéissance envers lui. S'ils aiment véritablement leur patrie, ils ne sauraient avoir oublié à quel état malheureux Rome fut autrefois réduite par l'éloignement du Pape, et que la résidence du Souverain-Pontife à Rome en fait la capitale de tout l'univers catholique, et que c'est ainsi qu'elle a acquis plus de grandeur et plus d'éclat qu'au temps des Césars.

"Que Vos Excellences veuillent bien excuser cette libre manifestation de mes sentiments qui viennent du plus profond de mon cœur, et qui vous seront agréables, eu égard à l'affection que vous portez au Pontife romain."

—On lit dans le *Tempo* de Naples, du 29 décembre:

"Toute la chrétienté applaudira aux paroles suivantes qu'un ambassadeur a adressées au Saint-Père: "En souhaitant à Votre Sainteté la paix et le bonheur dont elle est si digne, nous ne sommes que les interprètes fidèles de nos gouvernements. Ils prennent en effet, si cela est possible, un plus grand intérêt encore au Pontife sur la terre étrangère que sous les dômes du Vatican. Votre cause est trop juste et trop sainte pour ne pas être regardée en pitié par Celui qui tient dans sa main puissante le sort des rois et des peuples."

NOUVELLES ENCORE PLUS RÉCENTES DE LA VILLE DE ROME.—Les radicaux de Rome essaient de dissimuler les craintes que leur inspire la conscience de leur faiblesse et de leur impuissance sous le récit emphatique de la prétendue fête de la *Constituante*. En réalité, il y a eu, sur les quatre heures, le 2 janvier, une promenade de troupes et de gardes civiques qui se sont rendus de la place de Venise à la place du Peuple où brillait une espèce de bûcher. De là on est monté par le Corso au Capitole, où un prêtre, l'abbé Rambaldi, a donné lecture d'une instruction du gouvernement pour la convocation des collèges électoraux. "Et voilà comment s'est terminée la fête!" dit le *Costituzionale*. Pour le *Contemporain*, c'est une "imposante, solennelle, magnifique démonstration, digne du peuple romain." Il n'a pas assez d'éloges, comme on s'en doute, pour le discours de l'abbé Rambaldi, dont le nom était parfaitement inconnu, mais qui s'est montré tout à fait à la hauteur de l'emploi qui lui était confié.

Tout ce bruit et tous ces accents de joie feinte n'empêchent pas que la situation ne paraisse un fardeau cruellement pénible aux vainqueurs. Ils ne le dissimulent pas: ils ont même l'air de vouloir se défendre maintenant de leur criminelle usurpation. Voici ce que contenait la *Gazette Officielle* du 31:

"La fatalité pèse de tout son poids sur notre gouvernement: la loi sur la Constituante se confesse avec franchise. Le peuple ne peut donc que donner son assentiment à des hommes qui n'hésitent pas, un million des périls de la situation, à agir avec une si grande loyauté, parce que ce peuple a le sentiment de ses droits et des devoirs qu'il a à remplir en face de la civilisation, de la patrie et de l'Italie toute entière.

"Qui oserait dire que les ministres ou les membres de la Junte cherchent à se perpétuer au pouvoir, puisqu'ils en appellent au peuple pour mettre fin à un *statu quo* désastreux? Prêts à se retirer devant la manifestation de la volonté du pays, ces hommes vraiment patriotes pourront dire, dans la sincérité de leur cœur, qu'il n'y a en dans leurs actes au pouvoir ni ambition ni hypocrisie, et leurs concitoyens, nous en sommes sûrs, ainsi que la postérité, leur rendront justice."

Les embarras vont partant croissant autour du *Gouvernement provisoire* (car c'est le titre que viennent de prendre les débris de la Junte et du ministère réunies.) Ce qui surtout les épouvante, c'est le désordre des finances et la pénurie du trésor public. Toutes les dépenses ont été exagérées par les ministres démocratiques, et les revenus diminuent chaque jour. La dette n'est pas payée, il paraît que plusieurs Evêques des provinces se refusent à payer au gouvernement l'échéance de deux cents mille écus imposés au clergé par l'acte du Saint-Père, en date du 30 octobre.

Pourquoi en effet s'acquitteraient-ils envers des rebelles d'une obligation contractée pour venir en aide à l'auguste Souverain que ces rebelles ont chassé?

BULLE D'EXCOMMUNICATION. PIUS PP. IX.

A Nos très-aimés sujets.

"Dans cette demeure pacifique où il a plu à la divine Providence de Nous conduire, afin que Nous puissions manifester en toute liberté Nos sentiments et Nos volontés, Nous attendions, espérant qu'éclaterait le remords de Nos fils égares pour les sacrilèges et les crimes commis contre les personnes à Nous attachées (*a Noi adette*), parmi lesquelles les uns ont été tués, les autres outragés de la manière la plus barbare, ainsi que pour les sacrilèges et les crimes consommés dans Notre résidence et contre Notre personne même. Et, cependant, Nous n'avons reçu jusqu'à présent qu'une stérile invitation de retourner dans Notre capitale, sans qu'on ait même prononcé une parole de condamnation contre les attentats que Nous voulons de rappeler et sans la moindre garantie qui puisse Nous donner quelque assurance contre les fureurs et les violences de cette bande de forcenés dont le despotisme barbare tyrannise encore Rome et l'Eglise. Nous attendions, espérant que les protestations et les décrets émanés de Nous rappelleraient à leurs devoirs de sujets et de fidélité ceux qui, dans la capitale même de nos Etats, ont ces devoirs en mépris et les foulent aux pieds. Mais, au lieu de ce retour, un nouvel acte, plus monstrueux encore, d'hypocrite félonie et de véritable rébellion, audacieusement commis par eux, est venu combler la mesure de notre douleur et exciter en même temps notre juste indignation, comme il contristera l'Eglise universelle. Nous voulons parler de cet acte détestable sous tous les rapports par lequel on a prétendu ordonner la convocation d'une soi-disant assemblée générale de l'état romain, par un décret du 29 décembre dernier, dans le but de déterminer de nouvelles formes politiques à établir dans les Etats pontificaux. Entassant ainsi iniquité sur iniquité, les auteurs et fauteurs de l'anarchie démagogique s'efforcent de détruire l'autorité temporelle du Pontife romain sur les domaines de la sainte Eglise, en supposant et en cherchant à faire croire que son souverain pouvoir est sujet à controverse et dépend du caprice des factions, si irrésistiblement fondé qu'il soit sur les droits les plus antiques et les plus solides, et bien qu'il soit vérifié, reconnu et défendu par toutes les nations.

"Nous épargnerions à notre dignité l'humiliation d'insister sur tout ce que renferme de monstrueux cet acte abominable et par l'absurdité de son origine, et par l'illégalité de ses formes, et par l'impunité du but; mais il appartient certes, à l'autorité apostolique dont, quoique indigne, nous sommes investis, et à la responsabilité qui nous lie, par les serments les plus sacrés, devant le Tout-Puissant, non seulement de protester comme nous le faisons, de la manière la plus énergique et la plus efficace contre cet acte, mais encore de le condamner à la face de l'univers, comme un attentat énorme et sacrilège commis au préjudice de notre souveraineté, attentat qui mériterait les châtimens portés par les lois divines, aussi bien que par les lois humaines.

"Nous sommes convaincu qu'à la réception de cette impudente invitation, vous aurez été saisi d'une sainte indignation, et que vous aurez répondu bien loin de vous une protestation si inique et si criminelle. Néanmoins, afin qu'aucun de vous ne puisse prétexter d'avoir été trompé par des séductions fallacieuses et par les prédications des doctrines subversives, ni d'avoir ignoré ce que trament les ennemis de tout ordre, de toute loi, de tout droit, de toute véritable liberté et de votre félicité même, Nous voulons aujourd'hui de nouveau élever et répandre Notre voix de telle sorte qu'elle vous rende parfaitement certains de l'ordre absolu par lequel Nous vous défendons, quels que soient d'ailleurs votre rang et votre condition, de prendre aucune part aux réunions qu'on oserait faire pour l'élection des individus à envoyer à l'Assemblée condamnée. En même temps, Nous vous rappelons que cette défense absolue que Nous vous signons est sanctionnée par les Décrets de Nos prédécesseurs et des conciles, et spécialement du très-saint Concile de Trente (*Sess. xxii, c. xi De Refor.*), dans lesquels l'Eglise, à diverses reprises, a formé ses censures, et principalement l'excommunication majeure qu'encourt, sans qu'il soit besoin d'aucune déclaration, quiconque ose se rendre complice d'un attentat quel qu'il soit contre la souveraineté temporelle des Souverains Pontifes romains, comme Nous déclarons que l'on a déjà malicieusement encouru tous ceux qui ont contribué (*Tutti coloro che hanno dato opera*) à l'acte susdit et aux actes précédents accomplis au détriment de la même souveraineté, ou qu'ils ont quelque autre manière et sous de faux prétextes, ont troublé, violé et usurpé Notre autorité. Mais, si nous nous sentons obligé par devoir de conscience de préserver et de défendre le sacré dépôt du Patrimoine de l'Eglise de Jésus-Christ confié à Nos soins, et d'employer pour cela le glaive d'une juste sévérité que Dieu même, Notre Juge, Nous a donné pour cet usage, Nous ne pouvons pas cependant oublier jamais que Nous tenons sur la terre la place de Celui qui, même dans l'exercice de sa justice, ne laisse pas d'être miséricordieux. Elevant donc Nos mains au Ciel, en lui remettant et lui recommandant de nouveau cette si juste cause, qui est sa cause bien plus que la Notre et en Nous déclarant de nouveau tout prêt, avec l'aide de sa grâce puissante, à boire jusqu'à la lie, pour la défense et la gloire de l'Eglise catholique, le calice des persécutions que Lui-même a voulu boire le premier pour le salut de cette Eglise. Nous ne cessons pas de le supplier et de le conjurer, afin qu'il daigne dans sa bonté exaucer les ardentes prières que Nous lui adressons le jour et la nuit pour la conversion et le salut des égares. Aucun jour certainement ne se lèvera pour Nous plus joyeux que le jour où il Nous aura donné de voir rentrer dans le bercail du Seigneur ceux de Nos fils d'aujourd'hui tant de tribulations et d'amertumes. L'espérance de voir bientôt d'un si heureux jour est fondée en Nous par la pensée de l'universalité des prières qui, unies à Nos vôtres, montent au Trône de la divine miséricorde, des lèvres et du cœur de tous les fidèles.

les du monde catholique, et qui sans cesse la pressent et lui font violence pour qu'elle charge le cœur des pécheurs et les ramène dans les voies de la vérité et de la justice.

Nous n'avons pu reproduire, sans une profonde émotion, l'acte solennel dont on vient de prendre connaissance. C'est l'exercice redoutable de la plus haute puissance qui soit en ce monde; c'est l'excommunication fulminée par le saint Concile de Trente et enroulée par les chefs rebelles d'un peuple égaré; c'est le glaive spirituel dont la main de Jésus-Christ a armé son Vicaire, tiré contre des enfants ingrats et perfides. On sent que son centre paternel est aigri de douleur, quand il se voit contraint de déclarer que ses enfants se sont placés sous le coup de ces armes terribles! On sent, en quelque sorte, la violence que le saint et magnanime Pontife s'est faite, et au milieu des expressions de sa légitime indignation, le premier rang est toujours réservé aux sentiments les plus admirables de mansuétude et de miséricorde.

Jamais cause plus juste et plus sainte ne fut plus héroïquement représentée, défendue avec plus de fermeté et de douceur à la fois. Le triomphe de Pie IX ne peut-être éloigné; les Romains, entraînés un instant dans de funestes errements, sauront entendre la voix de leur Pontife et leur Père; ils tremblent devant les arrêts de la censure juste, et ils viennent chercher, aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, le pardon de leurs coupables folies!

NOUVELLES DE ROME. — Nous trouvons la correspondance suivante dans la Voie de la vérité:

Rome, le 12 janvier 1849.

L'excommunication prononcée par le Saint-Père contre ceux qui prendraient part à la Constitution, proclamée par le parti ultra-révolutionnaire, a produit dans Rome un inexprimable effet sur tous les esprits. Dimanche matin, 7 janvier, dès que la chose fut à peine connue, chacun s'interrogeait sur cette troisième protestation par laquelle le Saint-Père rappelle et confirme l'excommunication lancée par ses prédécesseurs et les saints conciles contre ceux qui violentent les droits du Saint-Siège. Tous les Romains ont été attirés par cet acte du Souverain-Pontife. Le parti démagogique lui-même en fut frappé, mais l'aveuglement des passions étouffa bientôt chez lui une première impression heureuse. En effet, Sterbini, furieux de l'acte émané de Sa Sainteté, envoya chercher Ciceruacchio, et bientôt ces deux êtres infernaux combinèrent ensemble la chose la plus révoltante qui fut jamais. Vous savez que pour avoir toujours ses hommes à ses ordres, Sterbini a donné à Ciceruacchio, la surveillance d'une troupe de vauriens qui travaillent hors de la porte del Popolo, et qui sont toujours prêts à improviser une émeute, dès que leur digne confrère et surveillant leur en donne le moindre signal. Celui-ci reçoit pour cela 50 écus romains par mois (260 fr. à peu près). Or, dimanche soir, ce dégoûté personnage ramassa tous ces misérables, et vers sept heures il partit à leur tête de la place del Popolo et parcourut la rue du Corso; ces mêmes misérables se rangèrent deux à deux et précédés d'une croix, sur la tête du chapeau porté au bout de longs bâtons et représentant le chapeau du Pape et celui des cardinaux, ils s'acheminèrent en chantant le De profundis et le Miserere vers la via Frattina; ils s'arrêtèrent devant la porte du lieu d'aisance public et, agenouillés, ils entonnèrent le Libera me, Domine, tandis que l'un de ces infâmes, accompagné de quelques autres portant des torches, alla jeter dans la fosse la copie de l'excommunication prononcée par le Saint-Père. Ils attachèrent ensuite dans la lanterne placée au-dessus de la porte et sur les glaces de laquelle il y a écrit luogo comodo (lieu d'aisance) une feuille de papier portant ces mots Deposito della scomunicata! (tonneau de l'excommunication). En s'en retournant, toujours précédés de la croix et de l'image du chapeau papal et de celui des cardinaux, ils allaient criant fuori i tutti! (chassez-les tous); mais toutes les portes, les fenêtres et les volets étaient fermés, personne ne mit dehors la moindre lumière pour éclairer cette scène de l'enfer. Cependant cette troupe impie, poursuivie par les infâmes, s'achemina vers le pont Sisto, et là elle jeta dans le Tibre le chapeau du Pape et ceux des cardinaux. Du reste la ville était déserte et paraissait morte devant de si horribles sacrilèges!

Les curés qui, le matin, avaient lu au prône de la messe paroissiale la protestation du Saint-Père, ont risqué de tomber sous le poignard à l'ordre de Sterbini; mais, prévenus à temps, ils ont pu se cacher. Les mauvais sujets, pleins de rage de ne pouvoir trouver surtout le vénérable curé de Saint-Celse, se contentèrent pour le moment de faire du dégât dans l'humble habitation de ce vieillard octogénaire, qui, le premier, avait lu au prône, avec une énergie de jeunesse, la protestation du Souverain-Pontife. — Celle-ci fut affixée à la porte des quatre grandes basiliques, à Saint-Jean-de-Latran, omnium Ecclesiarum urbis et orbis mater et caput, puis à Saint-Pierre-du-Vatican, à Saint-Paul (fuori le mura) et à Sainte-Marie-Majeure. Or, Sterbini ayant fait arracher ces affiches papales, M. Massari, digne curé de Sainte-Marie-Majeure, en fit aussitôt mettre une autre pour remplacer celle qui avait été enlevée par les émissaires du monstre Sterbini. Alors celui-ci expédia aussitôt Ciceruacchio, avec quelques autres de ses émissaires, chez le curé de Sainte-Marie-Majeure; en le voyant, ils l'accablèrent d'injures et de menaces furibondes; un d'eux allait frapper ce pieux ecclésiastique, quand celui-ci voyant venir le coup s'écria: "Où, malheureux! frappe, et repais-toi aussi de mon sang; la mort ne m'effraie pas, mais toi, crains les jugements de Dieu!" La force et l'énergie avec lesquelles l'abbé Massari prononça ces paroles semblèrent déconcerter ces hommes sanguinaires, qui se retirèrent en brisant çà et là quelques objets du presbytère. Ils coururent ensuite vers la porte de la basilique, mais apercevant là une compagnie de la garde civique de l'arrondissement dei monti, qui volontairement s'y était rendue pour garder et faire respecter la nouvelle affiche posée par le curé, ils s'enfuyèrent comme des sauvages épouvantés.

Cependant le soir, Ciceruacchio se rendit avec sa bande chez Mgr. Canali, patriarche (latin) de Constantinople et vice-gérant de Rome, pour lui dire que, s'il avait encore le malheur de faire publier l'excommunication, il aurait affaire à lui; mais ne l'ayant pu trouver, il se retourna vers le docteur et lui dit: "Dis bien à ton maître que s'il ne fait point déchirer les exemplaires de l'excommunication qu'il a envoyés aux curés, nous reviendrons le déchirer lui-même." — Ce ne fut qu'aux instances répétées d'un de ses amis, informé à temps de la visite de Ciceruacchio, que le Prêlat infirme, frappé dernièrement encore d'un second coup d'apoplexie, consentit avec bien de la peine à se résigner chez cet ami pour éviter la visite de l'émissaire de Sterbini. Malgré ses infirmités, le vice-gérant de Rome est un homme d'un courage et d'une énergie extraordinaires. Avant-hier Sterbini, qui s'est fait ministre de l'intérieur, se rendit chez Mgr. Canali pour lui enjoindre de donner l'ordre de déposer au ministère de l'intérieur l'argenterie et les objets de valeur

des églises de Rome. Comment s'écria le vice-gérant, moi, donner un ordre d'après ton injonction, moi, servir tes projets infernaux? moi, devenir ton complice? Mais, malheureux, comment pourrais-tu l'effronterie jusqu'à venir souiller ma demeure par de telles propositions?

Il y a long temps que Mgr. Canali a été surnommé le Prêlat sans crainte et sans peur. Assis dans son grand fauteuil en cuir, et chargé d'indignités, il n'a cependant rien perdu de sa force morale; on le voit par les paroles ci-dessus, qu'il sait accompagner de gestes très-expressifs. Hier, on a cru prudent de garnir l'anti-chambre de Mgr. le vice-gérant de carabiniers chargés de repousser toute visite de Ciceruacchio et de ses adeptes. Le vénérable Prêlat ne veut point sortir de chez lui pour se réfugier chez un de ses amis; il répète qu'il ne craint rien. On lui a laissé ignorer la garde de carabiniers qu'on avait placée par prudence dans son anti-chambre.

Le fils de Ciceruacchio (pire peut-être que son père) se présenta lundi soir, avec quelques autres brigands, à l'imprimerie del Giornale romano. S'élançant dans le bureau, il se jeta sur un jeune homme qui se trouvait là, et lui posant un poignard sur le cou, il lui demanda toutes les copies de l'excommunication. Le pauvre garçon lui enseigna où celles-ci se trouvaient; ils se jetèrent dessus, et les emportèrent avec la planche composée pour imprimer cette protestation. Il courut ensuite chez le directeur del Giornale romano, qui se trouvait absent, et bouleversèrent la maison, en faisant une perquisition très-bruyante, mais il ne trouvèrent rien. Le jeune homme sur le cou duquel on appliqua un poignard a tellement été saisi qu'il est très-grièvement malade.

Ce soir même, des gardes civiques formèrent volontairement une patrouille particulière; ils se firent donner amicalement le mot d'ordre par un caporal de service, et suivis d'un gamin, portant sous son petit manteau des exemplaires de l'excommunication, et un pot de colle, ils lui firent attacher à la porte de toutes les églises, à tous les coins de rues et à tous les principaux édifices, de sorte que le lendemain matin le peuple put lire à son aise la protestation du Saint-Père; car les émissaires de Sterbini eurent beaucoup à faire avant de pouvoir faire disparaître toutes ces affiches, posées sous la protection de quelques braves gardes civiques.

Depuis trois jours, de nombreuses patrouilles parcourent les rues, pour empêcher les amis de Sterbini de donner lieu à une cérémonie sacrilège dans le genre de dimanche soir. Cette fois, c'était les armes du Saint-Père qu'ils voulaient jeter dans le Tibre en chantant le "Miserere," etc. etc. Les gardes civiques sont décidés à faire feu sur ces misérables, s'ils les surprennent à faire cette procession horriblement projetée.

Sterbini a fait le P. Ventura de faire un écrit pour démontrer la non-validité de l'excommunication lancée par le Pape. Malheureusement on dit que le P. Ventura a trouvé, dans les profondeurs de l'abîme où il s'est perdu, quelques mots pour servir les désirs des disciples de Satan; mais ces mots nécessairement ne seront que des mots et des mots sacrilèges.

D'après l'ordre du Saint-Père des prières publiques furent faites dans toutes les églises pour implorer la miséricorde du Tout-Puissant sur l'Éta pontifical, dans cette occasion: on exposa à Saint-Pierre le bois de la vraie croix, et le voile de sainte Veronique. Or, sur celui-ci on distingue presque plus les traits sacrés de Notre Seigneur Jésus-Christ: le troisième jour de l'exposition, le voile se colora de lumière et la figure de Notre-Seigneur se montra comme toute vivante au milieu d'une douce lumière; les chanoines qui étaient de garde auprès de la sainte relique firent immédiatement avvertir le clergé de la basilique, on sonna les deux bouillons, le peuple accourut, l'impression la plus inexprimable était sur tous les visages, beaucoup pleuraient et tous étaient comme frappés du prodige. Un notaire apostolique fut appelé, un acte fut dressé pour constater le fait à la postérité; la copie de l'acte fut envoyée au Saint-Père à Gaëte.

Depuis plusieurs jours, on ne s'entretient à Rome que de cet étonnant prodige. Le soir du jour de ce prodige (qui dura trois heures), on fit toucher quelques voiles en soie blanche, sur lesquels est représentée la sainte face, au voile miraculeux. Ces voiles doivent être envoyés en France.

Le Costituzionale annonce qu'il a reçu de nombreuses protestations des provinces contre la soi-disant Constitution, et qu'il les publiera toutes en acceptant la responsabilité légale et politique.

On y lit de plus que "la députation envoyée à Gaëte par le collège des curés de la ville pour rendre hommage au Saint-Père, est rentrée dans la capitale. Elle a été accueillie avec une grande courtoisie et une extrême bonté."

La garde civique ne veut point du général que le ministère lui a imposé; on sait que c'est un secrétaire de Canino. Elle a exigé que ce grade fût donné à l'élection, et le gouvernement a dû céder. C'est d'un bon augure.

L'EXCOMMUNICATION PAPALE. — La correspondance suivante expose de la manière la plus lucide et la plus complète la situation des affaires à Rome:

Rome, le 14 janvier.

Ma dernière lettre vous a fait pressager l'adoption probable d'une de ces mesures énergiques par lesquelles les chefs de l'Église, agissant en vertu du pouvoir apostolique suprême, separent de la communauté catholique les membres notoirement grégoriens.

Ces mesures sont de deux sortes: l'excommunication et l'interdit. L'excommunication frappe les personnes; l'interdit frappe les populations et parfois les membres de l'Ordre ecclésiastique. L'excommunication entraîne l'annulation des droits spirituels inhérents au titre de chrétien; l'interdit n'est que la suspension de l'exercice de ces mêmes droits. L'excommunication atteint nominativement ou ipso facto le coupable, le retranche de la société religieuse, Pisolo; l'interdit ne distingue point entre les membres innocents ou fautive d'une localité donnée, et atteint d'un même coup le pays et tous ses habitants, la ville et tous ses citoyens, la communauté et la commune. Ces deux pénalités diffèrent donc entre elles en nature, en gravité et en application. Les confondre serait une erreur préjudiciable à la véritable interprétation des faits. Nous ferons remarquer aussi que si l'excommunication est, canoniquement parlant, la plus grave des deux pénalités, l'interdit, par la solennité de sa promulgation, la cessation de tout culte extérieur qui l'accompagne, la perturbation qu'il apporte dans toutes les habitudes religieuses de la vie, est de fait la plus lourde. Voilà probablement pourquoi les souverains pontifes ont usé rarement de cette terrible prérogative. Pie IX, contrairement à ce qui arriva aux dernières mesures que lui fournit son autorité spirituelle avant d'en appeler à une intervention qui lui répugnait; Pie IX, forcé de sévir contre ce peuple qui, il y a deux ans, jour pour jour, n'avait pas assez de vivats, de litanies de mains, d'hymnes, de cris d'enthousiasme pour ce même pontife chassé maintenant de son siège d'évêque et de son

palais de souverain: Pie IX, lié d'une part par ses devoirs de Pape, par ses sermons d'intronisation, et sollicité par le Sacré-Collège; poussé, de l'autre, par les empiétements successifs du pouvoir révolutionnaire de Rome, se voyant obligé de frapper, a consenti à lancer l'excommunication, et a refusé de signer la bulle d'interdit qu'on avait préparée.

Datée de Gaëte le 1er janvier, la minute authentique de cet acte important n'a été reçue à Rome que dans la nuit du 5 au 6. Depuis, de nombreuses copies ont été affixées aux portes des églises ou ont circulé de main en main. Aussi le ministère-gouvernement-provisoire [c'est-à-dire qu'il s'intitule], après avoir essayé vainement de nier l'existence de l'anathème pontifical, s'est-il étudia à en détruire l'effet, soit par des articles de journaux, soit, et ceci est plus grave, par des créations d'emplois, des augmentations de pension, des nominations militaires, et enfin des dégrèvements d'impôts. L'énergie de la défense donne la mesure de la force de l'attaque.

Cette fois en effet la voix sévère et paternelle du Pape a trouvé de l'écho. Les journaux vous auront raconté les outrages dont elle a été l'objet dans les rues de Rome de la part de quelques "craintes" soudoyés. Ne voyez dans cet essai de saturnales qu'une hideuse exécution. Il n'y a eu dans les masses ni mépris, ni injures, ni dédain pour l'excommunication du 1er janvier. Il y a eu douleur chez tous et remords chez beaucoup. L'impression produite est telle, que s'il y avait eu un seul homme d'action dans la ville cette semaine, le Pape serait peut-être à cette heure-ci rentré au Quirinal.

Entraînés par le gouvernement provisoire a rendu un décret qui dénie ennemi du peuple et traître à la patrie quiconque détournait les citoyens, par des actes ou par des conseils, de voter pour l'élection de l'Assemblée Constituante. Les coupables seront traités suivant toute la rigueur des lois. Une commission de saint public est instituée à Rome pour exécuter rapidement et énergiquement ce décret. On a en outre décidé l'envoi dans les districts de commissaires démocrates chargés d'agir sur les élections.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 20 FEVRIER 1849.

LA SITUATION DU PAYS.

A en croire le langage menaçant et outrageant de la presse tory du Haut et du Bas-Canada surtout, nous pourrions supposer que le pays est au moment de subir une de ces crises qui font tant de mal à la société, et dont leurs auteurs ont pour but le renversement du pouvoir constitué. Nos concitoyens, qui vivent loin de la capitale et qui ne reçoivent que des feuilles libérales, ne sont certes pas préparés à une semblable nouvelle; car les journaux réformistes n'ont encore fait qu'effleurer un sujet, auquel aujourd'hui les ultra-conservateurs veulent donner des proportions grandioses, et auquel ils essaient de faire dans l'histoire la cause de leur gloire et de leur honneur. Que l'on n'aille pas croire que nous dessinons en ce moment de jeter l'épouvante parmi les gens paisibles, et d'imaginer des maux qui ne nous menacent pas. Non: notre intention est tout honnêtement d'exposer la situation du pays à l'heure qu'il est, et mettre nos concitoyens au courant des événements actuels. Nous voudrions, s'il se peut, jeter un peu de calme dans la discussion et tenir de préférence quelques uns des malheurs qui menacent la société, si le langage des journaux tories n'est pas une pure fantasmagorie et une exhibition quelconque peu adroite de leurs intentions et projets.

Toute la fureur de la presse et du parti tory vient de ce que l'hon. M. LaFontaine, sans en dire de tout le ministère et du parti libéral, propose, à l'instar de ce qui a eu lieu pour le Haut-Canada, de payer les pertes matérielles souffertes par les tories de 1837 et 1838. Pour tant, en sainte logique et en justice, la mesure du ministère est parfaitement convenable et désirable. La sainte logique nous apprend en effet, par un principe d'économie politique admis de tout temps par tout le monde, mais renié aujourd'hui par les tories du Canada, que le trésor canadien doit supporter les pertes occasionnées par les révolutions, insurrections, rébellions, etc., etc., et la raison de cela, c'est qu'en suivant ce principe, le peuple se trouve collectivement et individuellement intéressé au maintien de la paix et du bon ordre. Mais bien plus que cela, la mesure du ministère est strictement juste, quand même on n'admettrait pas le principe que nous venons d'invoquer en sa faveur. Le Haut-Canada en effet a été payé, pour les pertes de 1837 et 38, à même les revenus de la province. Il y a eu pour 2200,000 de réclamations; mais la commission d'investigation a mis de côté £157,000 de ces réclamations, et ainsi les pertes, réelles et reconnues du Haut-Canada, ont été de £43,000. Aujourd'hui le ministère propose de payer, d'après la même règle, le Bas-Canada pour les pertes qu'il a essuyées dans les événements de 1837 et 38. Les réclamations s'élevaient au chiffre de £180,000; mais on n'a nul doute que lorsque la commission d'investigation (à être nommée) aura terminé son travail, cette somme de £180,000 sera réduite à celle de £90,000 à £100,000. Les Haut-Canadiens ne peuvent se plaindre en cette matière, et dire: "Nous n'avons reçu que £43,000, vous ne devez pas en recevoir £100,000." Ces Messieurs doivent se souvenir qu'en nous imposant l'Union, ils en ont accepté le bon et le mauvais côté. Il se trouve aujourd'hui que les volontaires de 1837 et 1838 ont été plus destructeurs dans le Bas que dans le Haut-Canada. Ce n'est pas notre faute à nous; c'est une perte que nous ne pouvons contrôler, et le revenu commun doit venir à notre secours, comme il eût été un secours du Haut-Canada, si celui-ci eût perdu plus que ses £43,000.

Cela est parfaitement compris par le pays et par la Chambre. Il n'y a que les tories et les hommes timides qui n'en veulent rien croire. Les gens timides ont peur de leurs amis, de leurs soutiens, et peut-être quelques-uns auront peur de leurs constituants: ces gens-là ne devraient jamais entrer dans la vie publique, elle n'est pas faite pour eux; ils ne sont destinés qu'à la solitude et à l'obscurité; et le châtiement qui doit leur être infligé, c'est de pouvoir quelque jour se trouver seuls devant leurs consciences; ils devront alors rougir et s'avouer grandement coupables.

Les tories eux voudraient faire de cette question une affaire de races, de religions, et non de principes. Leur

but est évident; c'est de renverser le ministère libéral, pour se mettre à sa place et conduire le pays, comme au temps du bien aimé Conseil Spécial, ou au moins comme au temps de Lord Sydenham et de Lord Metcalfe. Comme cette question semble graduellement exaspérer M. les ultra-tories, et qu'ils nous prédisent un avenir de troubles et de malheurs, nous traduirons quelques passages de la Gazette de Montréal sur ce même sujet:

"Si le ministère, dit-elle, persiste dans ses résolutions et les fait passer, nous pouvons lui dire explicitement qu'il n'a jamais enlevé sur des résultats moins certains, s'il pense que ce doit être la fin de l'affaire. Le vote de l'Assemblée sera le signal d'une résistance qui finira par l'anéantissement complet de la race CANADIENNE-FRANÇAISE; ce sera une résistance qui se continuera tant que nous demeurerons sous la Couronne Britannique, et aussi longtemps après qu'il sera nécessaire."

"Nous ne serions pas surpris, continue-t-elle, si l'histoire futur du Canada faisait dater de la passation de cette mesure à roche la première pierre de l'indépendance Canadienne. Il dira que les Anglo-Saxons, fatigués du joug Français, qui étouffait l'énergie du pays, et exaspérés d'un système d'esclavage que leur impuissance une race plus faible et moins énergique, se sont levés en armes, et ont assuré leur suprématie et leur indépendance!"

"Mais nous disons au ministère, ajoute-t-elle, qu'il a touché dans le cœur de l'Anglo-Saxon à une corde, qui ne cessera de vibrer, tant que l'une ou l'autre race n'ait été détruite! C'est l'alternative que nous ont imposée les Canadiens Français, et l'Anglo-Saxon relève le défi, et il va encore porter sur l'épaulé son mousquet pour la guerre sacrée!... Encore un peu de temps, et le Tout-Puissant seul pourra arrêter la tempête, la main de l'homme y sera impuissante."

Le Herald et le Morning Courier parlent dans un langage analogue inutile d'en donner des extraits. Nous pensons d'ailleurs que ceux qui précèdent suffiront pour faire comprendre quelle est l'exaspération vraie ou fautive des ultra-tories de Montréal, et si nous avons raison de dire que ces bons Messieurs promettent au pays un avenir de tristesse et de malheurs.

Mais malgré toutes les déclamations, les injures, les menaces, le bruit, etc., etc., de M. les ultra-tories, nous ne croyons pas que le pays soit encore prêt à rentrer en leur pouvoir. Car si nous ne nous trompons pas il est un principe incontestable qui dit que "quiconque n'a pas pour soi la force est obligé d'avoir la raison."

Or, nous ne saurions imaginer que ceux qui font tant de bruit à propos de lottes (much ado about nothing), aient l'une ou l'autre de ces deux conditions essentielles. Ils n'ont pas la force; les dernières élections ont prouvé que le toryisme n'est plus de mise en Canada, et voilà pourquoi la chambre d'Assemblée est composée de 25 tories et de 59 réformistes ou libéraux. D'ailleurs, le pouvoir n'est pas en leurs mains; ce sont les libéraux qui le possèdent, et jusqu'à présent ils ont montré qu'ils sont aptes à s'en servir. Ainsi, pour la force matérielle, il n'y a pas de doute que ce sont les libéraux qui l'ont et que M. les ultra-tories ne font tant de tapage et de tumulte que pour en imposer et se faire croire nombreux et puissants.

Quant à la raison, elle n'est pas de leur côté. Nous avons en effet montré plus haut que d'après la seule logique et ensuite d'après la seule justice, la mesure proposée par le ministère est justifiable; bien plus, elle est honorable, patriotique, telle en un mot, qu'on a lieu de l'attendre d'un ministère qui n'est pas rebelle aux intérêts du peuple. Est-il donc besoin maintenant de faire voir que l'opposition des ultra-conservateurs est systématique, injustifiable et condamnable de toutes manières? Non, et la seule preuve de soi-même et par les antécédents de ces bons messieurs. Chaque fois qu'il s'est agi de rendre justice aux libéraux et aux Canadiens-Français en particulier, leurs adversaires ont fait preuve d'un mauvais vouloir et d'une opposition des moins généreuses et des plus méchantes que l'on puisse imaginer.

N'ayant ainsi pour eux ni la force ni la raison, les ultra-tories peuvent néanmoins faire comme ils le disent prendre les armes, et désoler le pays. Nous espérons cependant qu'ils y penseront à deux fois, avant d'exécuter leurs menaces révolutionnaires et destructives de toute société. Malgré leurs actes antérieurs, nous aimons à croire que leur langage actuel n'est que le résultat d'une excitation momentanée; et que bientôt l'intelligence, la réflexion, la sainte raison, et la conscience, triomphant des mauvaises passions qui les agitent, les ramèneront à de meilleurs sentiments et leur rappelleront leurs devoirs envers leur pays et envers la société. Mais si par malheur ils veulent mettre à exécution leurs détectables projets (que Dieu nous en préserve!), nous dirons avec notre confrère du Pilot: "Nous faisons un appel à tous les hommes modérés de tous les partis, pour qu'ils s'unissent pour le maintien de l'ordre et pour détruire ces sentiments d'agreur que l'on veut soulever entre les différentes classes de la société." Nous disons plus: nous espérons que, si ces menaces continuent et si l'on veut agir en conséquence, le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour que la tranquillité du pays ne soit pas troublée, et que les bons citoyens ne souffrent pas des menées et de l'avidité d'hommes sans patriotisme, qui ne peuvent voir le pouvoir en d'autres mains qu'en les leurs, sans vouloir bouleverser l'ordre social et courir aux armes.

Nous avons écrit ce qui précède, lorsque nous avons reçu copie de l'amendement suivant que l'hon. M. Boulton de Norfolk proposa aux résolutions du ministère; M. Boulton sera, dit-on, secondé par le Dr. W. Nelson. M. Nelson fait là un grand acte de patriotisme dont le pays lui saura gré, et que l'histoire enregistrera avec éloges. Nous pensons que le ministère acquiescera à cet amendement, puisqu'il vient de la part de M. Nelson qui consent ainsi à abandonner ses droits qui s'élevaient à la somme de £23,000. Voici cet amendement:

"M. Boulton (Norfolk), propose qu'immédiatement après les mots "destruction totale ou partielle" dans la cinquième résolution, les suivants soient insérés, savoir, "injuste, inutile, ou malicieuse," et que le proviso suivant soit ajouté à la dite résolution:

"Pourvu qu'aucune des personnes qui ont été convaincues du crime de haute trahison que l'on allégué avoir été commis dans cette partie de la province ci-devant le Bas Canada, depuis le premier novembre, 1837, ou qui, après avoir été accusées de haute trahison ou autres offenses de même nature, et après avoir été commises à la garde

du chérif dans la prison de Montréal, ont reconnu avoir participé à cette haute trahison, se sont soumis à la volonté et au plaisir de sa majesté et ont été en conséquence transportés dans l'île de sa majesté, la Bermuda, n'ayant droit à une indemnité à raison des pertes qu'elles auraient causées durant ou après la dite rébellion, résultant d'icelle.

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, VENDREDI, 16 FÉVRIER, 1849. M. Pomeroy met devant la chambre—le rapport de la compagnie du chemin de fer de Peterborough et Port Hope: Sur motion de M. Drummond, le temps pour recevoir les pétitions privées est prolongé jusqu'au 1er mars prochain: Dix-neuf pétitions sont présentées et mises sur la table: Pétitions renvoyées au comité: De W. B. Wong et autres.—de Henry Habbie et autres.—de A. H. Laird et autres.—de John Jacques et autres.—de la compagnie de la navigation de Grand River—de Robert Hamilton et autres.—et de John Graybill et autres: Sur motion de M. Armstrong, le bill grossoyé pour incorporer "les églises paroissiales ou cathédrales de Saint-Viateur," dans le village d'Industrie, reçu du conseil hier, est lu pour la première fois:—Seconde lecture, jeudi prochain: Sur motion de M. Watts, la résolution du 31 janvier dernier, amendant la 1ère règle de cette chambre, est discutée; et il est résolu que, lorsque la chambre s'ajournera ce jour, elle s'ajourne à trois heures, lundi prochain: Sur motion de M. Chabot, la chambre se forme en comité et passe une résolution, qu'il est expédient de révoquer les lois maintenant en force dans le Bas-Canada, relativement à la construction des églises et de leurs dépendances, et aussi relativement à l'érection des paroisses pour les fins civiles, et aussi pour y substituer d'autres dispositions, la quelle est adoptée sur un rapport: M. Chabot présente alors un bill pour reconnaître, pour les fins civiles, l'érection canonique des paroisses catholiques, et pour régler la construction et les réparations des églises, sacristies, presbytères et cimetières, et pour révoquer certains actes et ordonnances y mentionnés:—seconde lecture, 16 mars prochain: Sur motion de l'hon. M. Price, le bill grossoyé pour expliquer et amender l'acte pour la protection des terres de la couronne contre les empiétements et les déprédations, et pour établir d'autres dispositions à cette fin, reçu du conseil hier, est lu pour la première fois:—seconde lecture, jeudi prochain: Sur motion de l'hon. M. Lafontaine, le bill grossoyé pour amender l'acte de quarantaine, reçu du conseil mardi dernier, est lu pour la première fois, —seconde lecture, mardi prochain: L'hon. M. Hincks présente—réponse à une adresse du 8 du courant, demandant copie de la correspondance relative à la destitution de James Moir Ferris, éc., de la charge d'inspecteur du revenu de la 2e division du district de Montréal: Un message est reçu du conseil avec les deux bill suivant grossoyé, demandant le concours de la chambre. Bill pour autoriser la communauté des religieuses, de l'Hôpital-Général de Québec à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant: La chambre prend de nouveau en considération la motion de l'hon. M. Sherwood, de mardi dernier, pour remettre à dix jours, "Poudre du jour de cette chambre pour prendre en considération la nécessité de constater le montant des pertes souffertes par certains habitants dans le Bas-Canada, pendant les troubles politiques de 1837 et 1838, et pour pourvoir au paiement d'icelles," pour donner aux habitants du pays le temps d'exprimer leur opinion: Et des débats s'étant élevés: On donne—Que les débats soient encore ajournés à lundi prochain, et soient alors le premier ordre du jour.

PIE IX ET LA CITÉ DE NEW-YORK.

On se souvient qu'il y a quelques mois la cité de New-York adopta une adresse à S. S. Pie IX, qui vient d'y faire réponse par la lettre suivante, que nous traduisons du Freeman's Journal de New-York:

Au T. R. John Hughes, Evêque de New-York.

Tres-revérend Monsieur, —Sub-équemment à la communication officielle, en date du 10 février dernier, que ce ministère vous adressa, Très Révérend Monsieur, le St. Père reçut l'acte et les documents dont vous faisiez mention dans votre lettre du 31 décembre 1847. Sa Sainteté, comme vous pouvez bien l'imaginer, a reçu cette démonstration avec une vive satisfaction, et a donné ordre d'écrire en réponse une lettre exprimant sa satisfaction. J'ai voulu vous faire connaître toutes les particularités, pour faire disparaître toute incertitude qui aurait pu s'élever aux Etats-Unis en vue du délai apporté à la réponse attendue. Bien plus, afin de donner une nouvelle preuve de la haute satisfaction du St. Père en recevant l'expression sincère du bon vouloir du gouvernement des Etats-Unis et de la nation américaine, j'ai à vous informer que S. S. a appris avec un vrai plaisir la résolution prise d'envoyer un chargé d'affaires à Rome, et la nomination à cet emploi de M. Martin, gentilhomme doué de hautes qualités personnelles. S. S. ne pouvait donc pas recevoir le nouvel envoyé sans une considération particulière, anticipant par son moyen d'agréables relations entre les deux gouvernements. C'est à ce rapport, un témoignage d'amitié semblable à celui que viennent de lui donner les Etats-Unis, enverra en toute probabilité vers eux un prélat chargé temporairement d'une mission diplomatique, afin d'exprimer plus amplement les sentiments de Sa Sainteté au sujet de cette manifestation d'amitié qu'elle n'oubliera jamais.

Je demeure, T. R. M., etc., G. CARDINAL SOGLIA.

Il paraît que cette lettre était accompagnée de magnifiques médailles que S. S. envoie à la cité de New-York pour lui témoigner la satisfaction qu'elle a éprouvée, en recevant l'adresse des citoyens de cette cité.

NÉCROLOGIE.

Nous apprenons avec chagrin la mort du Très-Révérend M. J. Hay, archidiacre et administrateur du diocèse de Toronto. A la fin du mois dernier, ce pieux prêtre avait été atteint d'une attaque de paralysie, au moment où il paraît pour se rendre auprès du Souverain Pontife dans le dessein de hâter la nomination d'un évêque pour le siège vacant de Toronto. C'est hier sur les huit heures du matin qu'il est décédé: l'inflammation de ses dévotionnelles mortelles doit avoir lieu à Toronto, jeudi prochain. Nous devons ajouter que M. Hay a été pendant quelque temps employé au secrétariat de l'évêché de Montréal, qu'il quitta, lors de la nomination de Mgr. Power, pour se rendre dans le diocèse de ce regrettable prélat, et l'aider dans son administration.

Nous voyons par nos échanges que MM. V. Beaudry, F. A. Nelson, F. Bostwick et Watson (du Bas-Canada)

et MM. Michael M. Morrisson, John Wilson et C. Thompson (du Haut-Canada), viennent de quitter les premiers Montréal, et les seconds Toronto, pour se rendre en Californie. Que le voyage leur soit facile et agréable, et que l'exploitation des mines d'or leur soit encore d'avantage!

Nous espérons qu'après la scène qui s'est passée jeudi soir au parlement, nos législateurs adopteront des mesures énergiques, afin que les galeries ne puissent nullement influencer les délibérations des honorables membres. Autrement la législation serait directement le produit de la violence et de l'intimidation, et nous pourrions avec vérité nous dire dans un état complet d'anarchie.

A date d'hier, la chambre a repris ses séances du soir; il paraît que le nouveau mode n'a pas été jugé convenable.

Le bill pour incorporer l'hôpital-général de Québec et celui relatif aux personnes qui meurent sans testament ont subi leur troisième lecture et passé au conseil législatif.

L'affaire de l'indemnité est encore revenue hier devant la Chambre; mais elle ne doit faire un pas en avant que dans la séance de ce jour.

M. Dickson a introduit (hier) un Bill pour régler la construction des Télégraphes Electro-Magnétiques en cette Province, et les protéger contre les déprédations.

Hier, les membres Tories ont voulu faire passer en chambre une résolution à l'effet d'admettre dans les galeries tout le monde qui se présenterait, et cela sans carte; mais elle a été négative par une division de 48 contre 22.

M. Armstrong a introduit (hier) un Bill pour diviser le Comté de Berthier en deux Municipalités séparées.

M. Chauveau a fait nommer [hier] un comité pour s'enquérir du meilleur moyen d'améliorer la navigation du fleuve en bas de Québec.

Samedi, l'assemblée des Tories contre les résolutions pour l'indemnité a eu lieu à 8 heures du soir. Il y avait, dit-on, environ deux mille personnes présentes. On a passé plusieurs résolutions, dont une demande la dissolution des Chambres; après quoi l'assemblée s'est dirigée vers la Place d'Armes, où elle a fait un grand acte de courage en brûlant en effigie l'hon. M. Lafontaine.

Nous voyons par le Journal de Québec du 17 que Son Honneur le Maire, à la réquisition d'un très-grand nombre des citoyens les plus influents de Québec, a à la tête desquels nous remarquons le nom de S. G. Mgr. l'évêque de Sidymé, convoqué pour jeudi prochain une assemblée publique des citoyens de la cité, "dans le but d'avoir l'expression de leur opinion relativement aux causes de l'intempérance, surtout au moment où la législation s'occupe de cet objet, et d'aviser à la nécessité d'adopter immédiatement quelques mesures législatives tendant à réprimer les maux qui retombent sur la société en général par l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs spiritueuses dans ce pays."

Les journaux de Québec annoncent que l'influence y sévit en ce moment; chacun son tour.

Le numéro de février du Journal Français d'Agriculture nous est parvenu; nous n'avons eu et nous n'avons que le temps d'y jeter un coup d'œil. Le choix des articles paraît être judicieux, et le reste soigné à l'ordinaire. Les agriculteurs ne peuvent mieux faire que d'encourager cette utile publication, qui ne coûte du reste que cinq centimes par année.

Le temps, qui a été très-froid depuis trois semaines, continue à nous rappeler que nous sommes en plein hiver. Néanmoins les romanciers prétendent que ce froid ne durera pas au-delà du 22 courant!

Vu les nouvelles intéressantes de Rome que nous donnons aujourd'hui, nous nous trouvons obligé à remettre à vendredi la chronique religieuse, ainsi que la correspondance intitulée, "l'avenir et les Melanges."

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur,

Je vous envoie une traduction libre d'un morceau qui vient de paraître sur le Herald de New-York pour faire voir à vos lecteurs jus qu'où s'étend le fanatisme de cette société biblique d'outre-mer, et en même temps l'ignorance ou plutôt l'effronterie de ces messieurs. Si toutefois vous jugez que cette traduction soit digne d'être mise dans vos colonnes, vous obligerez celui qui se sousscrit

UN CORRESPONDANT.

LE PAPISE ET LA PAUVRETÉ.

"Il y a eu dans ce pays depuis un an un ministre protestant, du nom de King, qui était arrivé ici dans le but de ramasser de l'argent pour la propagation du protestantisme en Irlande. Il a bien réussi dans sa mission, il a amassé une forte somme d'argent.

Ceux de nos lecteurs qui ont entendu les discours de ce monsieur, savent que le grand argument dont il se servait pour toucher cet argent et en même temps pour attirer le cœur du peuple américain, était que le papisme était la principale cause de la pauvreté en Irlande, et que les charitables secours du protestantisme et quelques mille bibles seraient, disait-il, une panacée à tous les maux que souffrait cet infortuné pays. On était porté à croire, d'après les discours de ce monsieur, qu'une dose de protestantisme aurait des effets aussi merveilleux que les célèbres pilules du charlatan de l'Est, qui devaient guérir de la fièvre, clarifier et purifier le système, mouvoir le berceau des enfants et remplir un tron dans des escaliers de cuisine. En vérité M. King a bien réussi dans l'objet de sa mission; car il vient de partir en se réjouissant de voir ses poches remplies d'argent, qu'il doit dépenser à arracher sept millions d'Irlandais du joug du papisme et par conséquent de la pauvreté, adant faire de l'Irlande ce que ses poètes en ont chanté, savoir: le jardin du monde; la première fleur de l'Océan et la première pierre pré-

cieuse de la mer. "First flower of the ocean, first gem of the sea," et tout cela par l'influence magique d'une forte dose du protestantisme.

Les succès que M. King a éprouvés en ramassant de l'argent dans les Etats-Unis, dans le but de suppléer, par le secours du protestantisme, au manque de patates, causé par une maladie, a engagé d'autres réformateurs et de la même trempe à mettre aussi la main à cette œuvre philanthropique.

Les derniers steamers nous ont amené deux de ces messieurs qui se disent envoyés par les églises protestantes d'Irlande, pour solliciter du secours pour le progrès de l'Evangile dans ce pays—par conséquent aussi un remède à tous les maux de l'Irlande considérés dans son ordre social, politique, religieux, moral ayant rapport aux finances, etc. etc. Ces messieurs sont de la même école que M. King, et sont aussi persuadés que le papisme est la cause de la pauvreté de l'Irlande. Nous ne savons pas si nous devons penser comme M. King, surtout lorsqu'il prétendit, il y a un an, que le seul secours dont ce peuple pouvait avoir besoin, était une nourriture religieuse—de Bibles—et encore de Bibles protestantes.

Une grande provision de ces livres une fois faite l'Irlande, dans son opinion, serait hors de tout danger. Ces messieurs osent dire que là où existe le papisme, là aussi il y a pauvreté, et comme il y a plus de papisme en Irlande, proportion gardée, que dans aucun autre pays, Ergo il doit y avoir plus de pauvreté que partout ailleurs. Par conséquent donc le protestantisme est le seul remède, et comme ils ont besoin d'argent pour acheter ce remède; ils traversent l'Atlantique font des mille lieues pour attendre les cœurs de ces citoyens, dont ils désirent tant vider les goussets.

Nous n'oserons pas dire que ces messieurs ne croient pas consciencieusement à ce qu'ils prêchent être la cause de la pauvreté de l'Irlande. Nous dirons cependant que, s'ils pensent ainsi, ils se trompent eux-mêmes, et ils permettent à leurs préjugés de dominer leur jugement. C'est le système des préjugés et de la persécution religieuse, dont ces messieurs et leur devancier, M. King, sont des exemples vivants, qui est la cause de la présente situation malheureuse de l'Irlande, et de la pauvreté du peuple. Comment peuvent-ils dire que là où règne le Papisme, là aussi domine la pauvreté. Dans quelle condition étaient les pays catholiques avant qu'on eût entendu parler et même songé au protestantisme? Quelle était alors la situation de l'Irlande et de l'Angleterre? Y avait-il des lois pour les pauvres? Est-ce que les premiers hommes d'ailleurs étaient occupés à chercher des moyens d'arrêter les mariages mixtes et d'étendre l'émigration comme uniques remèdes à la pauvreté du peuple, comme on agit maintenant sous l'Angleterre protestante? Loin de nous une telle idée, et le bon sens des citoyens de ce pays devrait arrêter ceux qui viennent aux Etats-Unis pour duper et tromper un peuple libre et instruit, avec des contes de vieilles. Ce sont les préjugés religieux qui ont été en partie la cause de la pauvreté et de la bassesse de l'Irlande, lorsqu'on semait la division entre ce peuple, et qu'on en faisait ainsi une proie aisée au Saxon vainqueur. La tyrannie et le despotisme de ces envahisseurs ont fait le reste."

30 Janvier 1849.

DE TOUT UN PEU.

DÉBATS.—Au 16 courant, il avait été émis pour £238077 de débetures, il en était rentré pour £137582, il y en avait encore en circulation pour £100245.

UN STEAMER.—Il paraît que l'on vient de dépecher de New-York un steamer en fer qui devra naviguer en Californie sur le Sacramento! Les Américains vont vite.

PAUVRES.—Le nombre total des pauvres dans la Grande-Bretagne est de 4,000,000, dont 2300000 en Irlande, 1500000 en Angleterre et 200,000 en Ecosse. On a calculé que depuis 1816, l'Angleterre a payé £200,000,000 pour le soutien des pauvres des Trois-Royaumes.

CONVERSIONS.—Le Tablet de Londres nous apprend les conversions suivantes: Demoiselle Braine, de Buckfast Abbey (Devon); John Malony, éc., J. P., de Clare (Irlande); une mère et ses deux filles, dont la conversion est rapportée par le Journal des Valles, etc., comme ayant eu lieu à Lille (France); vingt-huit personnes dans le diocèse de Cambrai (France), dont les conversions sont rapportées par l'Univers de Paris.

IRLANDE.—Mgr. O'Higgins, si vivement attendu en Irlande, est enfin de retour de son voyage à Rome.

PIE IX.—Le roi de Naples et sa cour résident maintenant à Gaëte, où ils continuent à entourer Pie IX de mille témoignages de respect. La reine de Portugal a envoyé à Pie IX un ambassadeur extraordinaire, qui porte une lettre autographe de la reine pour le Pape, et des offres de services de la part du cabinet de Lisbonne. La To-rane a donné ordre à son envoyé à Rome, de quitter cette ville et de se rendre auprès du Pape. Le cardinal Amati et le général Zucchi sont arrivés à Gaëte venant de Bologne: le général a fait plusieurs fois être assassiné. Aux dernières dates, il y avait 18 cardinaux à Gaëte. Pie IX continue à jouir d'une bonne santé; il est calme et tranquille; les témoignages d'affection de la France sont beaucoup touchés, et il continue, disent les correspondances, à vouloir visiter ce beau pays. Les cardinaux Dupont et Girard devaient partir pour Rome pour engager Sa Sainteté à honorer la France d'une visite; ils sont autorisés, à ce qu'il paraît, à parler au nom des catholiques et du gouvernement.

ROME.—Le 4 janvier, toutes les troupes réglées et les gardes nationales de Rome se sont assemblées sur la place du Peuple, d'où elles se sont rendues au Capitole. Là on a lu le décret qui convoque la constituante romaine, après quoi la juste suprême a résigné ses fonctions. Le cardinal Marini a fait connaître son intention de se retirer dans un couvent. Des nouvelles de Rome du 7 janvier, portent que les cardinaux Ferretti et Altieri étaient arrivés à Rome depuis quatre jours avec des propositions conciliatrices de la part du Pape. Sa Sainteté promet, entre autres choses, amitié générale à toutes les personnes compromises, les assassins de Rossini exceptés. Sheridan et les autres ministres auraient repoussé qu'ils ne pouvaient engager les clubs démocratiques à accepter ces conditions, sans l'assistance d'une force armée essant au nom du Pape. En apprenant l'arrivée des cardinaux, le prince Corsini et les membres de la municipalité de Rome ont donné leur démission, et une députation du clergé paroissial de Rome est partie pour Gaëte.

BULLETIN COMMERCIAL.—Jamais les affaires n'ont été aussi stagnantes que cette année, et particulièrement depuis la clôture de la navigation; tout est arrêté comme aux temps des épidémies qui ont dévoté notre population. Les transactions sur la farine se bornent à quelques ventes pour la consommation, à 24 et 26 s. 6d. par baril; les grains ne trouvent pas d'acheteurs; les alkalis ont baissé à 27s. pour la potasse, et 28s. pour la perlasse. Minerve.

UN EXEMPLE.—La chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick vient de voter £200 à un M. Seaton qui rapporte les procédés et débats du Parlement. Pilot.

LES DENTS.—Dans une pauvre famille ruinée par le mariage, l'aiversité, les événements, on racontait dernièrement comme quoi certain docteur du quartier, jaloux sans doute de s'exercer la main, donnait une prime de vingt sous aux pauvres diables qui allaient chez lui se faire extirper leurs vieilles molaires.

Or, il y a quelques jours, à l'heure du dîner, la disette, par surcroît, se trouva si grande, que la mère alligée pleurait entre ses deux enfants, n'ayant que ses larmes à leur offrir, lorsqu'un naïf chérubin de six ans, qui se souvenait de l'anecdote, s'écria tout à coup avec un enfant souriant, à travers lequel brillait une double rangée de fraîches canines blanches comme des perles et sautes comme l'étoile: "Mère, ne pleure pas, va! si tu veux, je puis aller chez le docteur me faire arracher une dent. Il me donnera de l'argent, et tu achèteras du pain avec."

Ce vau charmant eut vite sa récompense; précisément un ami se présente, et fut assez heureux pour vendre ses dents de ce détressez-achée.

NAISSANCES.

A Yamachiche, le 10, la dame de M. Joseph Bellemare, marchand, a mis au monde un fils.

A Québec le 14, la Dame de A. Hamol, éc., marchand, a mis au monde une fille.

MARIAGES.

A Yamachiche, le 12 du courant, M. Odilon Bellemare, a Delle Emelie Désautels, tous deux de cette paroisse.

A St. Hermas, le 17 courant, C. P. Placide Renaud, Ec., Notaire de la Paroisse Ste. Scholastique, à Delle Eléonore Débutat dite St. Germain, de la paroisse St. Hermas.

A Chambly, le 5 courant, M. P. H. Petit, marchand, de St. Dunas, a Delle Marie-Julie-Cordelia-Angélique Richer, fille aînée de Simon Richer, éc., du Village de St. Denis.

Au Village d'Industrie, le 6, M. Sulpice Arbour, cultivateur, a demoiselle Esther Trudeau, seconde fille de M. Michel Trudeau, meunier de l'endroit.

DECES.

En cette ville, le 17, George-Watson, enfant du D. Mount, âgé de 10 ans et 6 mois.

A la Rivière du Loup, le 15 courant, à l'âge avancé de 80 ans, Dame Marie-Joséphite Desjarlais, veuve de feu Augustin Harnois, Ec., ancien capitaine de milice de cette paroisse.

A Trois-Rivières, le 17 courant, Delle, Marie-Emilie-Elmire Lamontagne, fille aînée de M. Olivier Lamontagne, âgée de 18 ans.

A Sorel, le 14 courant, Dame Angèle Trémblay, veuve de M. François-Charles Jacques, ci-devant de Contre-Cœur, âgée de 45 ans.

BAZAR.

POUR LE BENEFICE DES ORPHELINS.

PLEIN de confiance dans la charité inépuisable des citoyens de Montréal, le Directeur de l'Hospice de St. Jérôme ose le prier de vouloir bien assister à un BAZAR qui sera ouvert le 19 et le 20 du courant, depuis 2 h. p. m. jusqu'à 8 h. du soir.

La plupart des objets qui y seront exposés étant le produit de l'industrie des petits Orphelins et des Sourd-Muets, il faut espérer que tous les admirateurs de l'industrie nationale, les amis des pauvres, les membres si charitables des conférences de St. Vincent de Paul s'empresseront d'y assister. Si le public le désire, il y aura à 3 h. de chaque; présimé d'un examen des Sourd-Muets qui fréquentent l'école tenue à l'Hospice depuis quelques mois.

Des Dames toutes dévouées aux œuvres de charité offriront les rafraichissements aux bienveillants visiteurs des Orphelins.

L'entrée du BAZAR sera gratis. Hospice de St. Jérôme-Emilien, Rue Brock, faubourg Québec, 15 fév. 1849.

NEUVAINES DE ST. FRANÇOIS XAVIER.

LE Soussigné prend la liberté d'informer ses pratiqués et le public en général, qu'il a en mains une superbe édition de la NEUVAINES DE ST. FRANÇOIS XAVIER.

Cette édition est enrichie de l'image adaptée pour la Neuvaine en l'honneur du St. Apôtre des Indes, qu'il vend au même prix que les autres éditions.

J. BTE. ROLLAND.

16 fév.—jno.

DAMIS PAUL, ORGANISTE

DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des Leçons de Musique.

Montréal, 19 février 1849.—tm.

AUX MUNICIPALITES

DU BAS CANADA.

SOUS PRESSE A L'IMPRIMERIE DE LA MINERVE.

Extrait des parties les plus essentielles de l'ancien Acté des Chemins, intitulé: Acte pour faire, réparer et changer les grands chemins et ponts dans cette province, etc."

QUOIQUE ces lois aient été rappelées, elles sont encore utiles et même nécessaires aux conseillers municipaux, qui doivent connaître les dispositions de l'acte qui régit autrefois notre système de voirie.

Cet ouvrage s'imprime actuellement pour un municipalité de ce district qui en a demandé 300 copies. Si d'autres municipalités désirent s'en procurer, il est nécessaire d'écrire immédiatement, et de spécifier la quantité requise. Le prix est de £2 10s. le cent. S'adresser, sous le plus court délai possible, au bureau de la Minerve.—9 fév.

